



**SECRETARIAT DU
VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES FINANCES**

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Domages des inondations : appel aux assureurs

Concernant les dégâts liés aux inondations qui ont eu lieu hier en région liégeoise, Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances en charge des assurances, invite chacun, propriétaire comme locataire, à faire rapidement appel à son courtier, son agent ou sa compagnie d'assurance. En tout état de cause, le Ministre conseille aussi à chacun de prendre des photos des dégâts, qui pourront être utiles pour constituer son dossier.

Il faut réagir sans attendre l'intervention des pouvoirs publics (ville ou Région). En effet, **depuis 2006, l'assurance incendie couvre automatiquement les risques liés à une inondation (et d'autres catastrophes naturelles).**

Les personnes qui ne sont pas assurées contre l'incendie mais qui ont droit à un revenu d'intégration ou une aide financière équivalente, doivent quant à elles demander une attestation à leur CPAS afin de pouvoir introduire un dossier auprès du Fonds des calamités.

Le Fonds des calamités n'intervient donc plus que dans ce cas précis ou à titre complémentaire pour des risques commerciaux et industriels de très grande ampleur.

Didier Reynders souligne que la reconnaissance officielle de ces inondations comme calamités naturelles n'est donc requise que dans le cadre de ces interventions complémentaires. A ce sujet, c'est à la commune qu'il incombe de rassembler les informations concernant les dommages, et de les transmettre au gouverneur de la province, afin qu'il puisse demander la reconnaissance de la calamité comme catastrophe naturelle au Ministre de l'Intérieur. Celui-ci examinera le dossier au sein du conseil des ministres, sur base des relevés scientifiques (et notamment du travail de l'IRM). Didier REYNDERS et Patrick DEWAEL veilleront à ce que cet examen puisse intervenir le plus rapidement possible.

Pour tout complément d'information, consulter le site du SPF Economie, www.economie.fgov.be.

Sophie Van Malleghem
Porte-Parole